

Conseil Municipal des Enfants 2022

Petit guide de
l'électeur et
du candidat



Sommaire

- Le mot de Monsieur le Maire *p.3*
- Le CME, c'est quoi ? *p.4*
- Le CME, pour quoi faire ? *p.5*
- Comment ça fonctionne ? *p.6*
 - Les séances de travail
 - Les séances plénières
- Les élections *p.7*
 - Qui sont les électeurs ?
 - Qui peut être élu ?
 - Pour qui va-t-on voter ?
 - La campagne électorale
 - Le vote
 - Le calendrier électoral *p.9*
- Qui contacter *p.10*

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Qui contacter

Tes parents comme toi-même peuvent contacter les personnes ressources du Conseil Municipal des Enfants :

L'Adjoint à la Jeunesse et à l'Éducation

Nathalie LEGEARD

Les Conseillers Municipaux

Mme PROD'HOMME Sandra
Mme LIEBOT Stéphanie
Mme PELLETIER Pascale
Mme VAUCELLE Bernadette
M. RIGAULT Philippe
Mme MAURIN MAUBERGER Isabelle

La Mairie

Amandine RENAULT : 07.54.32.68.65
Marie-Cécile RAVEAU : 05.49.98.15.38
Adresse Mail : cme@ville-loudun.fr

ÉDITO DU MAIRE

Chères Loudunaises,
Chers Loudunais,

Je m'adresse à tous les élèves pour ces nouvelles élections du conseil municipal des enfants.

Vous allez devoir et pouvoir choisir vos candidats et voter pour vos représentants.
Les élèves élus seront encadrés par des adultes de la municipalité et par des animateurs du service jeunesse, éducation.

Le CME se réunit une fois par mois pour travailler, réfléchir, faire des propositions, élaborer des projets qui seront soumis au Conseil Municipal.

Le CME participe à la vie communale notamment aux inaugurations, aux vernissages et aux commémorations.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires ainsi que les différentes Réalisations des précédents CME sur le site internet de la ville <http://www.ville-loudun.fr> (onglet CME).

Bonne année scolaire.

Joël DAZAS
Maire de LOUDUN
Président de la CCPL

Le CME... c'est quoi?

C'est une assemblée de 24 enfants et adolescents scolarisés à Loudun, du CM1 au CM2 et pour les collégiens c'est sur la base du volontariat.

Les conseillers enfants sont élus par leurs camarades de classe pour une durée de 2 ans, renouvelable.

C'est un lieu de discussion, de réflexion, de proposition et d'action pour les jeunes. On y apprend son rôle de citoyen.



Le calendrier électoral

Vendredi 23 Septembre 2022 :

Distribution du « Petit Guide de l'électeur et du candidat »

Distribution des affiches de campagne et des déclarations de candidature : disponible auprès des enseignants

Du 26 au 5 octobre 2022 :

Les Déclarations de candidatures sont remises aux directeurs

ATTENTION : DATE LIMITE LE 5 Octobre 2022

Le 13 Octobre :

Elections dans les établissements

18h00 : Proclamation des résultats en Mairie

Séance plénière (salle du Conseil Municipal)

La campagne électorale

- Si tu es candidat(e), la campagne électorale te permettra de présenter tes idées et tes projets à tes futurs électeurs.
-
- Tu présenteras ce programme sur un document qui sera affiché dans ton établissement scolaire.
-
- Tu pourras préparer et mettre au point ta campagne, avec l'aide des animateurs des accueils de loisirs, de tes enseignants, ou de ta famille.

Le vote

- Les élections se dérouleront dans les établissements scolaires.
- Chaque électeur votera pour le ou la candidat(e) de son choix.
- Le scrutin est **uninominal à un tour** : on vote pour un seul candidat, et une seule fois.
- Les candidat(e)s ayant recueilli le plus de voix seront élu(e)s.
- Les modalités de vote spécifiques à chaque établissement scolaire te seront communiquées avec ta carte d'électeur.
- Les résultats des votes seront affichés en Mairie en fin de journée.
- Les nouveaux conseillers élus seront installés par Monsieur Le Maire, au cours de la première réunion du Conseil Municipal des Enfants à la Mairie.

Le CME... Pour quoi faire ?

Les jeunes conseillers travaillent en groupes :

- Ils s'expriment, écoutent les propositions des autres et défendent leurs idées et celles des camarades qu'ils représentent.
- Ils transmettent directement les souhaits et observations des jeunes Loudunais aux membres du Conseil Municipal de la Ville.
- Ils débattent, votent et réalisent des projets utiles à tous, petits et grands.
- Ils découvrent le fonctionnement de la Vie Municipale.
- Ils participent aux manifestations organisées par la Ville.

ÊTRE CONSEILLER, C'EST UN VÉRITABLE ENGAGEMENT qui demande du temps, de l'assiduité et de l'enthousiasme, mais qui procure le plaisir de se sentir utile.

Comment ça fonctionne ?

Les Conseillers Enfants se réunissent pour travailler.

Les séances de travail

Les conseillers enfants se réunissent une fois par mois à l'Espace Jeunes de Loudun. Les séances durent 1h.

Les séances plénières

Il y en a deux fois par an. Elles se déroulent à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire. Se sont des Séances publiques.

Les séances ludiques :

Les conseillers se retrouvent 2 à 3 fois à l'année les mercredis pour avoir une cohésion de groupe en apprenant à se connaître, à partager un moment convivial ...



Les élections

Qui sont les électeurs ?

- Enfants en classe de CM1 et CM2
- Enfants scolarisés à Loudun

Qui peut être élu ?

Tous les élèves de CM1 et de CM2 qui ont rempli une déclaration de candidature.

C'est un formulaire qui se trouve auprès des enseignants, du directeur de l'Ecole ou de la Mairie.

Pour qui va-t-on voter ?

Les électeurs voteront pour élire les conseillers CM1, CM2 :

- 8 conseillers pour l'école Jacques Prévert
- 8 conseillers pour l'école Théophraste Renaudot
- 8 conseillers pour l'école Saint-Joseph

Chaque électeur votera pour un candidat ou une candidate de son établissement scolaire.

